

ILLÉGALITÉ, LÉGITIMITÉ

Selon un sondage publié début mai, deux Français sur trois estiment que Jacques Chirac est « le président de tous les Français » et jugent son bilan « dans l'ensemble plutôt positif ». Il est donc incontestablement légitime.

Pourtant, il reste la principale tête de réseau de la Françafrique, dont les ingérences ont fait le drame du Congo-Brazza, ont concouru à la tragédie de la région des Grands Lacs et en attisent les conflits - comme au Sierra Leone et en Angola. Une Françafrique qui continue de coloniser le Gabon, le Tchad, les Comores, Djibouti.

Ce même Jacques Chirac veut faire croire à la légitimité de la dictature togolaise. Il se prépare à aller au Cameroun relégitimer le régime autocratique et prédateur de Paul Biya¹.

On l'a vu au long du procès de Bob Denard : la France ne considère pas ses ex-colonies d'Afrique subsaharienne comme des États vraiment indépendants, ce sont pour elle des zones de non-droit, hors la loi. Elle considère légitime d'y intervenir, à tort et à travers, par mercenaires, barbouzes, ou Elf interposés.

Il n'est pas facile pour des ressortissants d'un pays démocratique, considérant la légitimité du pouvoir élu, de s'opposer sans faiblir à une politique illégale, dangereuse et souvent criminelle, commise ou permise en notre nom avec l'assentiment tacite d'une majorité de l'opinion.

C'est le cap suivi par ces BILLETS. C'est le choix réaffirmé par l'association qui l'édite, Survie, lors de son assemblée générale du 9 mai.

1. En juillet - et non en mai, comme annoncé dans notre n° 70. Un report dû à la guerre du Kosovo.

SALVES

To go home !

Dans un rapport publié le 5 mai (*Togo, État de terreur*), *Amnesty International* indique que, selon ses enquêteurs, des centaines de personnes, dont des militaires, ont été exécutées de manière extrajudiciaire en juin 1998 par le régime du général Eyadema. Les corps ont été vus en haute mer par des pêcheurs, après beaucoup de mouvements inhabituels d'avions et d'hélicoptères. Ces aéronefs sont entretenus grâce à la coopération militaire française.

Les faits sont vivement contestés par le régime togolais, qui entend porter plainte contre *Amnesty*¹. Celle-ci nous a confirmé le très grand sérieux de son enquête. Elle en maintient les résultats, malgré la polémique (voir *Ils ont dit*). Les victimes en uniforme se sont probablement dressées contre la dictature² lors du scrutin présidentiel escamoté de l'an dernier.

L'affaire nous renvoie vingt ans en arrière : elle évoque les crimes de la junte argentine, de sinistre mémoire, jetant d'avion dans la mer les corps de ses opposants torturés. Sauf qu'il s'agit ici d'un régime totalement dépendant de la France pour la logistique de son armée, et partiellement pour son encadrement.

Amnesty signale aussi qu'un haut responsable de la gendarmerie togolaise, accusé d'avoir ordonné des tortures, a été décoré en avril 1998, par la France, de l'Ordre national du mérite, et qu'un capitaine de gendarmerie, également accusé de torture, était en formation en France.

On ne comprendrait pas comment, dans ce contexte, Paris pourrait poursuivre sa (trop) longue coopération militaire avec la dictature togolaise. Mais on entend d'ici les hurlements de la Françafrique directement mise en cause en l'un de ses donjons. Par *Amnesty*. Encore un coup des Anglo-Saxons !

1. Et arrête des militants des droits de l'homme, tels Nestor Tengue.

2. Pour Michel Rocard, son ami Eyadema n'est pas un dictateur. Voir *Ils ont dit*.

Langue d'oil

Le projet d'exploitation pétrolière au **Tchad** et de pipe-line associé est "dans les tuyaux", mais ça bouchonne encore. Une décision de la Banque mondiale est attendue pour juillet ou septembre. Son feu vert est indispensable. Courtier d'Elf et du tandem Bouygues-Bolloré (fortement intéressé à la construction de l'oléoduc), Jacques Chirac a mis la pression sur le président de la Banque, James Wolfensohn.

Réunie à Bebedjia du 7 au 11 avril, la société civile tchadienne reste très réservée sur les conditions d'indemnisation des personnes expropriées et sur le Plan de développement régional censé bénéficier à la population de la région pétrolifère. Elle demande une reprise et un approfondissement de la concertation.

En réalité, personne ne croit qu'Idriss Déby, seigneur de la guerre et saigneur du Trésor public, va laisser de l'argent pour développer le Sud du pays. Ni que le consortium pétrolier se soucie vraiment de l'écologie régionale et du bien-être local¹.

Le 19 mai, le "député des 300 puits" Ngarléjy Yorongar a tenu une vidéoconférence avec l'équipe de la Banque mondiale en charge du dossier. L'homme politique tchadien surclassé les technocrates. Incapables de masquer les nombreuses failles du projet, ils ont été réduits à la langue de bois, ou à une argumentation pathétique : « *Nous appliquons les mêmes standards au sud du Tchad que dans les pays du Nord. [...] Aux États-Unis, des gens ont des puits dans leurs jardins et ils continuent d'y vivre sans aucun problème* ». Au sud du Nigeria, que pensent les Ogonis de ces « standards » ?

1. Agir ici et Survie publieront mi-juin un nouveau *Dossier noir* sur le sujet, qui pourrait s'intituler *Les fonds, le brut et les truands*.

Djibouti après la grève

Nous avons exceptionnellement associé une campagne urgente à nos précédents *BILLETS*. Il s'agissait, en solidarité avec les prisonniers politiques djiboutiens, leurs parents et leurs amis en grève de la faim, de rompre le silence qui enferme Djibouti sous une dictature clanique.

Les grévistes ont atteint ce résultat : les médias français ont parlé de leur pays comme jamais auparavant, le ministre de la Coopération Charles Josselin est venu les voir. Ils ont obtenu la promesse de visites aux prisonniers, par des organisations humanitaires et de droits de l'homme (Croix-Rouge, Observatoire international des prisons, FIDH). Ils ont donc arrêté leur grève de la faim le 2 mai.

Tout cela, on le devine, n'a pas été sans de considérables grincements : Paris et Djibouti appréciaient tant le "silence dans les rangs". On a tenté de discréditer les prisonniers grévistes, par des visites de médecins aux ordres¹. La presse gouvernementale djiboutienne s'est déchaînée (contre Paris !). On a tenté de rabioter sur les maigres promesses faites aux grévistes - tendant seulement à rendre moins insupportable le sort des prisonniers.

Le nouveau président Ismaël Omar Guelleh a assuré qu'il exercerait la fonction présidentielle dans la continuité. Il a montré qu'il ne plaisantait pas. Les exécutions extrajudiciaires de civils se poursuivent dans le nord du pays. Le 5 mai, Me Aref - l'avocat des prisonniers, lui-même emprisonné (cf. *Billets* n° 69) -, est jugé en appel, à huis clos, dans une précipitation invraisemblable. Il est condamné à 6 mois de prison, et surtout 5 ans d'interdiction de plaider. Une sanction pourtant réservée au Conseil de l'ordre des avocats !

Sous la pression internationale, le président ordonne 5 jours plus tard de libérer Aref, avec 40 « *détenus politiques* » - qui semblent n'être que des "droit commun".

Après tant d'émotion, ce président cher à la France avait bien besoin d'être réconforté. Paris, Jacques Chirac et le patronat français le reçoivent en grandes pompes à partir du 25 mai...

1. Une manœuvre relayée dans la presse parisienne. Cf. *À fleur de presse*.

Bissau après la tornade

En s'accrochant au pouvoir, seul contre tous ou presque, le président bissau-guinéen Nino Vieira aura provoqué en son pays presque autant de dégâts que le phénomène climatique homonyme, *el Niño*. Il faut dire que le Sénégal et la France ont beaucoup aidé à cet acharnement destructeur, passant ensuite le relais à une force interafricaine d'"interposition" dirigée par un général togolais...

Contrairement aux accords de paix signés à Abuja en novembre 1998, Nino refusait de désarmer sa garde de 600 hommes. Cette fois, ni la force d'interposition, ni le parrain parisien n'ont trop résisté quand, le 7 mai, l'armée du général Ansumane Mané a prié Vieira de décamper (cf. *À fleur de presse*) - y compris de l'ambassade de France, où le président avait cherché refuge. Ladite ambassade (ou plutôt le centre culturel qui abritait la représentation française) a été détruite.

La France n'a pu que condamner le putsch, vivement déplorer cette destruction, et appeler au « *rétablissement des institutions démocratiques* ». Comme si Nino était un démocrate...

Encore une incursion ratée en "Afrique latine" (ex-portugaise, ex-espagnole, ou ex-belge) !

École de putsch

Du Rwanda aux Comores, les brevetés africains de l'École de guerre se révèlent des "pros" du coup d'État.

Quoi de commun entre Idriss Déby au Tchad, Théoneste Bagosora au Rwanda, Ibrahim Baré Maïnassara (IBM) au Niger et Azali Assoumani aux **Comores** ? Ces colonels ou généraux sont passés par l'École de guerre, à Paris, avant de fomenter un coup d'État, soutenu par des réseaux franc-africains. À croire que l'amitié corporatiste de leurs maîtres et condisciples français leur a facilité les choses. Et à se demander ce qu'on leur enseigne.

Le cas du colonel Bagosora, cerveau présumé du génocide rwandais, est le plus affligeant. Mais la série se poursuit. Aux Comores, sinistrées par le long passage de Bob Denard (1975-1989, et 1995), un officier frais émoulu de l'École de guerre s'est interposé dans les évolutions politiques en cours, tant au plan des institutions que des rapports inter-îles¹.

Prétexte du putsch du 29 avril : des manifestations anti-anjouanaises à Moroni (Grande Comore), que l'armée a bien pris soin de laisser s'exacerber (si elle ne les a pas encouragées).

La claire condamnation émise par des représentants de la nombreuse communauté comorienne en France concorde avec celles de l'ONU et de l'OUA. Veut-on, à Paris, rejouer le scénario (perdant) de Niamey 1996-99 - la France s'obstinant durant 3 ans à soutenir un général putschiste, IBM, rejeté par les urnes ?

1. Accords d'Antananarivo, le 23 avril, entre les délégations d'Anjouan, Mohéli et la Grande Comore.

Bombardements et parachutages

Nous parlons peu du conflit au **Congo-Brazzaville** car nous manquons désespérément d'informations recoupées. Ce *black out* n'est pas un hasard. Par tous les bouts (ses alliés angolais et tchadien, des barbouzes et mercenaires, des hommes d'affaires douteux, des financements en tous genres) la Françafrique est omniprésente dans cette sale guerre.

Le camp Sassou mobilise des moyens de plus en plus lourds : chars, trains blindés, hélicoptères de guerre, aviation. Des villes et villages sont bombardés. Brazzaville est le siège de nouveaux combats.

L'"ami de la France" reçoit aussi de nouveaux parachutés, aux diverses spécialités. Après Jean-Yves Ollivier, Jacques Attali, Pierre Aïm - et peut-être Alfred Sirven -, après Bernard Courcelle, ancien patron de la garde présidentielle de Jean-Marie Le Pen (le DPS), pour un bref passage à la tête de la garde de Sassou (cf. *Billets* n° 70 et *À fleur de presse*), voici le Montesquieu des constitutions franc-africaines, le professeur Charles Debbasch (pourtant fort pris à Lomé).

Sur un autre registre, on annonce le "Mozart de la finance", Jean-François Hénin, ancien président d'une filiale du Crédit Lyonnais, Altus Finance. Ce virtuose (dont les audaces n'ont pas fini d'allonger l'ardoise du contribuable français, appelé à combler le trou du Lyonnais) se serait porté acquéreur, au Congo-B, de plusieurs milliers de km² de concessions forestières et de quelques puits de pétrole (*La Lettre du Continent*, 06/05/1999). Un droit d'entrée a-t-il été versé au trésor de guerre de Sassou Nguesso ? Et qui paiera la casse probable de cette nouvelle voltige ?

Nourrir le feu

Voici huit mois, nous posons la question : « *Kabila français ?* » (n° 62). « *La tentation est grande, ajoutons-nous, de jouer un épisode supplémentaire de la guéguerre franco-américaine en Afrique. [...] Si l'on y succombe, il faudra une dizaine de missions d'information parlementaires pour s'auto-absoudre de tout le sang versé* ».

La France au secours de Kabila, titre début mai *La Lettre du Continent* (06/05/1999), avant de poursuivre : « *La France aide Laurent-Désiré Kabila dans sa lutte sans merci avec ses voisins* ». « *Sans illusion sur le personnage, mais par respect pour le droit international* », tente de se justifier un haut responsable parisien. Un respect tout neuf !

L'aide diplomatique est désormais patente, à New York (ONU) et à Bruxelles (UE). Est-elle oui ou non relayée par une aide sur le terrain, dont nous avons déjà fourni de premiers indices (n° 68) ?

Il n'y aurait rien de pire, pour prolonger cette guerre insensée, saturée de haines, de pillages et d'exactions, que d'y installer la rivalité mimétique entre Français et Yankees. On nourrirait un conflit dont il faut surtout couper les vivres. Si on estime à Paris que Washington aide trop la rébellion, on y dispose d'assez de moyens de renseignement pour "balancer" des informations gênantes.

Ce serait quand même moins nuisible que de fourbir la guerre - au moment où, d'une manière ou d'une autre, la plupart des protagonistes sont dans l'impasse. Au moment donc où les esquisses de paix se multiplient, et où il devient possible d'organiser la pression sur les jusqu'au-boutistes, à Kigali, Harare et Kinshasa.

Une paix, d'ailleurs, qui risque ensuite d'être aussi difficile à ancrer qu'au Proche-Orient (une région où la politique extérieure française est quand même plus raisonnée). Car il faudra raccommoder et reconstruire l'ex-Zaïre en voie de partition, désarmer les ex-FAR et Interahamwe disséminés dans la région, réconcilier les habitants du Kivu...

Mobutistes

Le gratin des mobutistes s'est à peu près également partagé entre les deux camps en guerre dans l'ex-Zaïre (la République démocratique du Congo, RDC). À Kinshasa, le griot Dominique Sakombi a été très tôt de la partie. Il fait partie du triumvirat dirigeant les Comités de pouvoir populaire, « *créateurs de l'ordre nouveau en RDC* », « *venus mettre fin à la politisation que connaît notre société civile* » - dicit Kabila (*Info-Congo/Kinshasa*, 07/05/1999). Il y a aussi, au ministère de l'Économie, l'homme d'affaires Bemba Saolona.

Son fils Jean-Pierre dirige une branche nord-ouest de la rébellion. À l'Est (Goma), les mobutistes ont très tôt compté dans le RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie). Des conflits ne cessent d'agiter ce mouvement erratique. Son président Wamba dia Wamba, un antimobutiste, a été poussé vers la sortie... avant d'être remplacé par un autre antimobutiste, Émile Ilunga. À suivre (péniblement)...

Courageux Burkina

Le 7 mai, la commission d'enquête indépendante chargée d'élucider les conditions de la mort du journaliste Norbert Zongo a rendu son rapport. Il confirme l'assassinat. Il désigne comme « *sérieux suspects* » six membres de la Garde présidentielle, qui avaient torturé à mort le chauffeur de François Compaoré - frère du président burkinabé. Zongo enquêtait sur ce meurtre.

Dès la publication du document, la pression de la rue remonte. Le 14 mai, le gouvernement n'a plus d'autre issue (hors un coup de force aux conséquences imprévisibles) que de transmettre le rapport à la justice. C'est ainsi qu'une extraordinaire mobilisation de la société civile reconquiert l'État de droit. Un exemple pour toute l'Afrique.

Timor : alerte aux milices

Le processus de terreur déclenché depuis plusieurs mois au Timor oriental évoque à plusieurs titres la situation pré-génocidaire au Rwanda, en 1993-94. Comme alors, il se développe sur fond d'un accord de paix rejeté par une partie de l'armée (les accords d'Arusha en 1993, l'acceptation d'un référendum d'indépendance par l'Indonésie en 1999). Comme au Rwanda, cette frange militaire extrémiste pousse en avant des milices, munies d'armes traditionnelles, et incitées aux pires exactions.

L'ONU, garante de ce processus de paix (comme en 1994 au Rwanda), serait bien avisée de s'opposer à ce déchaînement pendant qu'il en est encore temps. Membre permanent du Conseil de sécurité, la France a plus que son mot à dire. Un jour peut-être, les historiens suivront à la loupe les prises de position de ses diplomates à ce sujet. Comme ils commencent à le faire pour la tragédie rwandaise.

Angola : alerte à la faim

Certes, la reprise de la guerre civile en Angola est due à la fracture apparemment irréductible entre les factions qui pillent ce pays. Mais les membres permanents du Conseil de sécurité, en particulier les États-Unis, la France et la Russie, portent aussi une lourde responsabilité (*Billets* n° 67). Alors que, selon le Service de coordination humanitaire de l'ONU, près d'un million de personnes nouvellement déplacées « *ont besoin d'assistance de façon absolument désespérée* », la crise du Kosovo détourne l'attention des bailleurs de fonds. Le Programme alimentaire mondial s'avoue dépassé devant la « *tragédie humaine* » en perspective (IRIN, 06 et 18/05/1999).

Corsaire populaire

Le 19 mai, la Cour d'assises de Paris a acquitté **Bob Denard** et son collègue en mercenariat, Dominique Malacrino dit Marques, de toute complicité dans l'assassinat du président comorien Ahmed Abdallah, en 1989. Le principal accusé, leur ami Guerrier dit Siam, était en fuite.

Très schématiquement, on peut résumer ainsi le meurtre à huis clos. En accord avec les sponsors de Denard (la Françafrique et le régime sud-africain d'apartheid), Abdallah voulait limoger le groupe des mercenaires français encadrant sa Garde présidentielle et régissant de fait le pays. Cinq hommes se retrouvent dans le palais d'Abdallah : le président, son garde du corps Jaffar, et le trio mercenaire emmené par Denard. Seul le trio en sort vivant, l'enquête est brouillée, les indices se volatilisent.

La Cour n'a plus guère que la parole des deux mercenaires présents, qui plaident un acte de légitime défense de Guerrier face à Jaffar. Alambiquée, leur version des faits ne convainc guère - surtout pas les Comoriens présents dans la salle -, mais le procureur peine, et pour cause, à décrire ce meurtre sans tiers témoins. Denard et Malacrino sont acquittés au bénéfice du doute.

Durant près de 40 ans, Bob Denard a été l'instrument du piétinement des indépendances africaines, d'une série d'ingérences qui causèrent d'innombrables victimes. Certes, il l'a fait en parfaite intelligence avec la France officieuse des Foccart et Cie, ce qui lui permet de poser au « *corsaire* ». Certes, ce n'est pas sur ce lourd bilan qu'il était jugé. Mais son acquittement a scandalisé les Comoriens, comme beaucoup d'Africains.

Finalement, Bob Denard a obtenu le beurre et l'argent du beurre : d'un côté il a joui de la liberté de manœuvre et des rétributions d'un "privé", appointé par Houphouët, Bongo, Eyadema, Hassan II, Botha, Foccart, etc. ; de l'autre, il a acquis une triple consécration, officielle, média- tique et judiciaire.

Son nouveau procès lui a valu une brassée de louanges des anciens responsables des services secrets : le général Jeannou Lacaze, le colonel Maurice Robert (« *il a toujours été d'une discipline et d'une discrétion totales* ») et Michel Roussin (« *un collaborateur extérieur fiable et honnête* ») - tous trois très versés dans les affaires africaines.

Chouchou des médias, un rien sentimental, l'oncle Bob avait déjà charmé les téléspectateurs en leur contant ses aventures exotiques, au service du drapeau tricolore. Oubliés tous ces crimes d'agression contre les peuples africains, du Congo-Zaïre aux Comores en passant par le Nigeria et le Bénin. Occultés le recrutement et la fréquentation de compagnons racistes dont l'un, probablement, est venu à Paris assassiner la militante anti-apartheid Dulcie September¹. « *L'apartheid, ça ne vous dérangeait pas ?* », demande le président de la Cour. « *Je ne fais pas de politique* »

(cité par *Libération* du 10/05/1999).

Bob Denard a joué la légende vivante. Son paternalisme patriote flattait certaines nostalgies hexagonales. Il était peu probable qu'un jury populaire français se montre sévère à son endroit.

Mais était-ce l'instance adéquate ? La justice française peut-elle vraiment juger celui qui se présente comme « *un soldat* » de la République, livrant une série de guerres non déclarées ? Vivement une vraie justice pénale internationale !

1. Cf. F.X. Verschave, *La Françafrique*, Stock, 1998, p. 199.

Pasqua vs Verschave (suite, et fin ?)

Le 17 mai 1999, à Paris, la 17^{ème} chambre correctionnelle a rendu son jugement dans le procès en diffamation intenté à François-Xavier Verschave sur requête de l'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua. Elle a condamné le premier pour une partie des propos incriminés. Le second demandait 5 millions de dommages et intérêts. Il a obtenu 1 franc.

Rappelons que treize passages du livre de Verschave, *La Françafrique, le plus long scandale de la République* (Stock, 1998), accusent gravement l'activisme africain de Charles Pasqua, mais que celui-ci n'en avait attaqué qu'un seul, composé de trois phrases.

Les deux dernières n'ont pas été jugées diffamatoires : « *Qu'un ministre de l'Intérieur ait pu mener, à l'aide de ses réseaux personnels, sa propre politique africaine et arabe, nous en disait long sur le démembrement de la politique franco-africaine. Et la révélation des tractations qui permirent la capture de Carlos achevait de nous ouvrir les yeux sur l'aviissement de cette politique* ». Dans ses attendus, le tribunal estime que « *le rôle en Afrique de Monsieur Pasqua et de ses "réseaux" est manifeste* ».

Restait la première phrase, imputant au ministre de l'Intérieur de l'époque d'avoir couvert la livraison du terroriste Carlos contre « *un appui aux opérations de "nettoyage ethnique" du régime soudanais* ». Le Tribunal reconnaît que l'auteur a établi l'existence d'une rencontre discrète entre Charles Pasqua et le leader islamiste soudanais Hassan el Tourabi, à Paris, peu de temps avant la livraison du terroriste Carlos. L'auteur n'ayant pu, évidemment, apporter le compte-rendu de cette rencontre, il a beau décrire longuement toutes les bonnes manières franco-soudanaises qui ont suivi, la preuve n'est pas considérée comme « *parfaite et complète* ».

Le Tribunal admet cependant presque tous les éléments de la bonne foi : « *Il était parfaitement légitime pour Monsieur Verschave, président de l'Association Survie, d'attirer l'attention du lecteur sur les effets de la politique française en Afrique et de faire connaître sa thèse selon laquelle le gouvernement français a soutenu des gouvernements africains inspirateurs et auteurs de génocides. L'ensemble des pièces produites et des témoignages recueillis démontrent que Monsieur Verschave a procédé à une enquête particulièrement sérieuse et possède une connaissance très approfondie des problèmes africains et des relations franco-africaines* ».

Mais « *il a manqué à son obligation de prudence* » en personnalisant « *la responsabilité politique de la France et présentant Monsieur Pasqua, Ministre de l'Intérieur, comme complice des crimes les plus abominables* ». Même si ces crimes-là sont établis, et « *s'il n'est pas contesté [...] que le Ministère de l'Intérieur ait joué un rôle prépondérant dans cette arrestation [de Carlos]...* »

Autrement dit, il était imprudent de déduire une complicité personnelle de la rencontre entre Charles Pasqua et le principal responsable politique de ces crimes, Hassan el Tourabi, rencontre suivie de nombreux échanges franco-soudanais. Il eût été plus prudent, sans doute, de parler de l'appui du gouvernement français à un régime se livrant à « *des opérations de "nettoyage ethnique"* ». L'auteur défendait qu'aider un État criminel, coupable de crimes contre l'humanité, c'est être complice de ses crimes. Le Tribunal n'a pas admis cette extension, qui se dessine pourtant avec la future Cour pénale internationale. L'auteur est donc condamné pour cette audace sémantique et juridique.

Mais en n'accordant aucun dommage à l'ancien ministre, en n'ordonnant pas l'exécution provisoire du jugement et en laissant écouler les livres déjà imprimés, le Tribunal a de fait condamné le plus long scandale de la République, la "Françafrique".

C'est pourquoi l'auteur n'a pas fait appel. Nous ne savions pas, au moment de boucler ces *Billets*, si Charles Pasqua se contenterait de ce jugement.

“Les peuples” vs Elf

Du 19 au 21 mai, à l'initiative du *Cédétim* et à l'invitation des députés Verts, le Tribunal permanent des peuples (TPP, ex-Tribunal Russell) a tenu une session dans les locaux de l'Assemblée nationale. Il a examiné la plainte déposée par le Collectif *Elf ne doit pas faire la loi en Afrique*¹ contre l'entreprise Elf-Aquitaine.

Furieuse, celle-ci avait protesté auprès du président de l'Assemblée Laurent Fabius (*Figaro*, 12/05/1999). En vain (un bon point !).

Dépourvu bien sûr de pouvoir coercitif, le TPP tient à pallier un vide juridique : même après l'instauration d'une Cour pénale internationale, le respect des droits fondamentaux des peuples n'est pas garanti - en particulier contre les manœuvres dolosives des multinationales, souvent beaucoup plus riches que les États.

Ce fut le cas des Ogonis au Nigeria, des peuples de l'Angola, du Cameroun, du Congo-B. Ce pourrait l'être bientôt pour ceux du Tchad. À cet égard, et malgré les faibles moyens du TPP, sa sentence (cf. *Ils ont dit*) est riche d'un droit en gestation.

1. Ce collectif comprend 48 associations, syndicats et partis, français et africains (cf. *Billets* n° 57). 21 ter rue Voltaire 75011-Paris. Tél. 01 43 71 62 12.

Les IFI aussi

Agir ici, l'AITEC et les ONG regroupées dans le CRID lancent une campagne pour demander plus de démocratie dans les Institutions financières internationales (IFI), la **Banque mondiale** et le **Fonds monétaire international**. Autrement dit, elles demandent que les pays administrateurs de ces IFI, dont la France, exercent pleinement leur mandat sous le contrôle du Parlement - par le biais de rapports publics, soumis au vote. Nous rejoignons évidemment cette revendication.

Contact : *Agir ici*, 14 passage Dubail, 75010-Paris. Tél. 01 40 35 07 00.

Dettes passées

Pendant ce temps se poursuit la campagne pour une remise de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), animée par le CCFD et *Agir ici*¹. On l'a dit (*Billets* n° 68), le ministre de l'Économie et des Finances Dominique Strauss-Kahn y a réservé un premier accueil favorable. Il a constitué un groupe de travail avec les ONG.

Les réunions sont instructives. Sur 41 PPTE, 10 sont déjà retenus par la Banque mondiale (Bolivie, Burkina, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée-Bissau, Guyana, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda), 18 sont encore exclus du processus (Angola, Bénin, Cameroun, Centrafrique, Congo-B, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Kenya, Laos, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo, Viet Nam, Yémen) et 13 sont potentiellement éligibles (Birmanie, Burundi, Congo-K, Liberia, Madagascar, Nicaragua, Niger, Rwanda, Sao Tome, Somalie, Soudan, Tanzanie, Zambie).

Au 15 avril, Bercy considérait qu'au Niger (où s'était déroulé un coup d'État non autorisé par Paris), une situation politique sans visibilité empêche l'aboutissement du processus. Pourtant, les forces politiques se sont vite accordées sur un échéancier électoral très proche.

Aucun problème apparent, par contre, pour le narco-État birman et le régime massacreur soudanais... deux grands “amis de la France”.

On relève aussi le considérable montant des créances françaises sur le Nigeria (23,4 milliards de FF), le Congo-Zaïre (8,2 milliards), le Congo-Brazza et la Côte d'Ivoire (8,4 milliards chacun), et le Cameroun (4,4 milliards)². Sachant le fonctionnement de ces pays, à la fois très riches en matières premières et très corrompus, on serait curieux de connaître quelle part de cet argent a été investie sur place...

1. *Annulons la dette*, c/o CCFD, 4 rue Jean Lantier, 75001-Paris. Tél. 01 44 82 81 19.

2. Montants arrêtés au 31/12/1995.

Dette future

Filiale de l'Agence française de développement (AFD), la Proparco vient de prêter 200 millions de FF pour deux projets **Bouygues**, un pont à péage et l'exploitation de gaz, en Côte d'Ivoire (*La Lettre du Continent*, 06/05/1999). Un pays où Bouygues est décidément hors concours.

Dette présente

Ces 200 millions sont à comparer aux 12,5 millions/an investis dans ce dont la France a fait une “priorité”, le Fonds de solidarité thérapeutique international pour les malades du **sida**. Deux millions d'Africains sont morts du sida en 1998, mais infiniment moins dans les pays riches (*Le Canard enchaîné*, 19/05/1999). La généralisation des trithérapies est une dette d'honneur, qui devrait figurer en tête de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du 17 au 25 mai.

Mais il faudrait que les grands groupes pharmaceutiques consentent des sacrifices, ce à quoi ils s'opposent. On trouve donc inscrite à cet ordre du jour cette question incroyable : « *Comment les gouvernements peuvent-ils [...] freiner la demande en thérapeutiques antirétrovirales ?* ». *Act Up* a publié un communiqué scandalisé. Il y a de quoi. On attend autre chose de la nouvelle patronne de l'OMS, l'ex-Premier ministre norvégien Gro Harlem Brundtland.

Bons points

* Le gouvernement français coopère davantage avec le procureur du Tribunal pénal international de La Haye (TPI), Louise Arbour. Il lui a fourni le 6 mai des documents confidentiels sur l'action des forces serbes au Kosovo.

Le procureur nuance cependant : « *Le TPI ne peut pas se targuer d'avoir un effet dissuasif quand [...], [en Bosnie], des personnes inculpées depuis trois ou quatre ans n'ont jamais été arrêtées alors que, sur place, il y a 30 000 soldats dans les troupes internationales* » (*Libération*, 07/05/1999). Ces inculpés préfèrent encore, pour le moment, la proximité des troupes françaises.

* La justice militaire suisse a condamné à la prison à vie pour génocide l'ex-bourgmestre rwandais Fulgence Niyonteze. L'auditeur militaire Claude Nicati souligne que, « *pour la première fois, un État autre que le Rwanda est parvenu à mener jusqu'au bout la*

poursuite contre une personne impliquée dans le génocide de 1994 ». Le président de la section suisse d'Ibuka-Mémoire et Justice s'est félicité : « *La Suisse ne sera plus une terre d'asile pour ceux qui ont organisé le génocide* ». La France peut en prendre de la graine.

* Par ailleurs, le Tribunal fédéral helvétique a pris sans bruit une décision que l'on peut qualifier d'historique. Il a considéré que pour jouir de l'immunité pénale sur ses biens, un chef d'État devait déposer son argent « *dans une société de droit public* » de son pays (et non dans un paradis fiscal) (*La Lettre du Continent*, 15/04/1999). S'il devait se généraliser, ce principe révolutionnerait les budgets africains !

* L'ONU a accepté d'enquêter sur son propre rôle dans le génocide rwandais. Le choix de l'ex-Premier ministre suédois Ingvar Carlsson pour diriger cette enquête est plutôt de bon augure.

* À Arusha, le Tribunal pénal international sur le Rwanda progresse dans son œuvre de justice. Il vient de condamner à la prison à vie (la peine maximale) un responsable majeur, le préfet-médecin-bourreau de Kibuye Clément Kayishema.

* Nous nous inquiétons de certaines dérives du Mouvement des citoyens (MDC) de Jean-Pierre Chevènement. Par exemple le recrutement et la promotion, en janvier 1999, de Yann Wannepain, cadre du Parti communiste national européen (PCN) - un mouvement "national-bolchevique" - et huit de ses amis (*Billets* n° 68). Nous sommes heureux d'apprendre son exclusion (*Réseau Voltaire*, 01/05/1999).

On est de même ravi d'apprendre, au détour des affaires corses, que Jean-Pierre Chevènement ne bénéficie plus des conseils du préfet pasquaïen Jean-François Étienne des Rosaies. Celui-ci est soupçonné d'avoir forcé une porte des salles des archives du ministère de l'Intérieur pour fouiller dans les dossiers des préfets Égrignac ou Bonnet. Il avait fait du renseignement auprès des présidences camerounaise et gabonaise, avant de s'intéresser « *aux dossiers algériens et proche-orientaux* » (*La Lettre du Continent*, 06/05/1999 ; *Libération*, 01/05/1999). Un itinéraire trop limpide.

Carnet

* L'ancien préfet du Var **Jean-Charles Marchiani**, l'un des émissaires préférés de Pasqua, figure en neuvième position sur la liste européenne de ce dernier. Il sera très probablement député européen. Avec une immunité à la clef. À tout hasard...

* Nous l'avons déjà signalé, la Grande loge nationale de France (**GLNF**) attire à la fois les ministres de la Coopération et les autocrates africains : Michel Roussin, Jacques Godfrain, Denis Sassou Nguesso, Idriss Déby, feu IBM,... Elle viendrait de rallier le rosicrucien Paul Biya. Quant à Omar Bongo, il a jumelé son "Grand rite équatorial de Libreville" avec une loge du Grand Orient de France (**GOF**), au nom prédestiné : "Europe-Afrique et Parfait silence" (*La Lettre du Continent*, 06/05/1999).

* La mort de l'abbé Modeste Mungwareba, rescapé du génocide et secrétaire de la conférence épiscopale du Rwanda, est une lourde perte pour ce pays.

* Le film du cinéaste mauritanien Med Hondo, *Watani, un monde sans mal*, conte entre autres l'insinuation et les exactions de l'extrême-droite dans une banlieue française. Sorti en mars 1998, il a vite été retiré de l'affiche, victime de l'aveuglement de la Commission de classification des œuvres cinématographiques. Malgré l'absence de violence visuelle, celle-ci avait trouvé des scènes « *de nature à troubler la sensibilité du jeune public* ». Cet avis restrictif a été annulé par le Centre national de la cinématographie, et le film commence une seconde carrière le 2 juin.

(Achévé le 24/05/1999)

ILS ONT DIT

FRANCAFRIQUE

« Jaffré [*le PDG d'Elf*] est particulièrement heureux de la promotion de Sarkozy au RPR. Il lui est arrivé de l'emmener dans ses tournées africaines ». (**Un administrateur d'Elf**, cité par *Le Canard enchaîné* du 05/05/1999).

[*La roue tourne, les tournées conviviales restent. Santé !*].

« En Afrique, [...] les villas d'Elf sont somptueuses. [...] [*Le comportement de M. et Mme Le Floch ?*] C'est comme s'ils avaient gagné au Loto. [...] Fatima [*Le Floch*], [...] à la tête de la Fondation [*Elf*], [...] était comme dans un magasin de jouets. Elle a installé des copains à elle partout. [...] Au printemps 1991, Fatima a voulu acheter un hôtel particulier rue de la Faisanderie [...]. Un palace. [...]

Alfred Sirven, selon moi, était le vrai patron [*d'Elf*].

La direction d'Elf, c'était quasiment la direction d'un État. Ils étaient prêts à beaucoup de choses pour obtenir un contrat. Tout ce que j'ai vu n'est pas racontable, notamment en Afrique. [...]

Tarallo était intouchable. Comme Sirven, par exemple. Il était très proche de Charles Pasqua ». (**Didier SICOT**, garde du corps de l'ex-PDG d'Elf Loïk Le Floch-Prigent. Interview au *Parisien* du 14/05/1999).

[*Certes, Didier Sicot n'est pas un enfant de chœur. Mais ce qu'il dit là est largement confirmé par ailleurs. Certains, pendant ce temps, nous reprochent de ne pas nous contenter de la version officielle des relations franco-africaines. « Beaucoup de choses », en l'espèce, ne sont guère racontables. Et si peu racontées*].

« L'histoire de l'exploitation pétrolière par les compagnies SNPA-ERAP [...] puis Elf [...] dans le Golfe de Guinée et le delta du Niger, illustre l'existence d'un système de gestion de l'économie pétrolière qui possède sa propre cohérence.

Ce système a une apparence : l'ordre institutionnel français, une entreprise publique autonome appliquant le droit commercial commun et des États africains souverains. Il a une réalité : la gestion des affaires pétrolières par un réseau parallèle et opaque de choix et de décisions mettant en relation des dirigeants politiques français, les gestionnaires de l'entreprise et des dirigeants politiques africains. Ils s'appuient d'autre part sur la confidentialité des services de l'État protégés par le secret. Dans ce système, Elf joue dans tous les consortiums d'entreprises où elle est présente en Afrique, le rôle d'un actionnaire qui possède des relations privilégiées avec les pouvoirs politiques, lui permettant d'inscrire son activité dans le cadre de règlements spécifiques discrétionnaires autorisant la

maximisation des prélèvements [...] financiers. [...]

La dégradation des revenus pétroliers va pousser [...] les compagnies pétrolières à accroître leurs pressions sur des États fragilisés et dépendants [...]. Elles poussent les États pétroliers à s'endetter lourdement, voire à gager les recettes futures par des pratiques de financement souvent frauduleuses [...]. Elles multiplient [...] les alliances stratégiques et les regroupements afin de réduire les possibilités de concurrence, d'encercler les États et de leur ôter toute marge de manœuvre [...]. *[Elles sont incitées]* à s'impliquer [...] dans les missions de police des États, alimentant les risques de guerre civile et de guerres entre les États. C'est ainsi que la région est devenue un champ de bataille permanent. [...]

[Dans] le cas du Tchad [...], l'exploitation et le transport du pétrole [...] annoncent un pillage colossal : secret sur les réserves, bradages et confiscation des revenus fiscaux ; [...] dégradation annoncée de l'immense nappe phréatique [...]. Au plan politique, [...] on peut parler [...] d'une terreur extrême [...].

[Dans] le cas du Cameroun, [...] pendant vingt ans les revenus pétroliers ont échappé [...] à toute visibilité [...]. Ces pratiques ont [...] été autorisées par l'arbitraire politique et [...] l'absence de tout règlement d'application des lois [...].

Entre ces deux situations, citons seulement [...] la variété des comportements de prédation et de violence allant de la guerre civile congolaise [...] à la paix dans la misère du riche Gabon qui joue [...] le rôle de base de la conduite d'Elf dans la région. [...]

Elf et l'État français ont systématiquement nié les droits des peuples à la souveraineté [...], sont responsables de violations caractérisées et répétées des droits civils et politiques *[exemples au Gabon, au Nigeria et au Cameroun]*, [...] des droits démocratiques *[exemples au Cameroun, au Gabon et au Tchad]*. [...] Les États sont affaiblis, privatisés, pervertis.

Elf et l'État français sont responsables de violations caractérisées et répétées des droits à l'environnement *[exemples au Tchad]*, [...] des droits au développement *[exemples au Cameroun et au Tchad]*, [...] des droits des peuples à la paix *[exemples en Angola et au Congo-B]* [...]. Ils ont financé les interventions des troupes tchadiennes [...] au Congo-Brazzaville. [...]

La défense des intérêts nationaux de la France ne peut pas annuler les droits fondamentaux des peuples africains. [...]

Le Tribunal permanent des peuples :

- Appelle les actionnaires de la société Elf-Aquitaine à s'informer sur les agissements de la société dans les pays africains où elle opère et à lui demander des comptes.

- Demande à l'Assemblée nationale française de constituer une commission d'enquête sur les relations entre le gouvernement français, la société Elf-Aquitaine et les gouvernements des pays africains où elle opère.

- Demande à l'Union européenne d'inscrire à l'ordre du jour de la négociation sur le renouvellement des accords de Lomé la question des rapports entre les compagnies multinationales pétrolières et les pays de la zone ACP, particulièrement les pays africains.

- Recommande à la Sous-commission de lutte contre les discriminations et pour la protection des minorités à la Commission des droits de l'homme des Nations unies de se saisir de la question des violations des droits de l'homme et des peuples causées par les relations entre les compagnies multinationales pétrolières et certains États. ». (Extraits de la sentence prononcée le 21/05/1999 par le **Tribunal permanent des peuples**).

« *[Brûler une paillette]*, en territoire français, ce sont des actes illégaux, donc inadmissibles. Mais dans d'autres régions du monde, avec un contexte particulier, je n'y suis pas opposé ». (**Philippe LEGORJUS**, ancien commandant des "supergendarmes" du GIGN. Interview à *Libération* du 07/05/1999).

[Une conception très denardienne, et malheureusement très répandue : il est autorisé de commettre des actes illégaux chez les autres, en particulier dans toute une série de pays que l'on ne considère pas comme vraiment indépendants].

TOGO

« Des élections législatives viennent de se dérouler au Togo le 21 mars dernier. [...] L'opposition [...] les a totalement boycottées. Cette situation traduit une régression de la démocratie.

[Lors de] l'élection présidentielle de 1998, [...] les pressions exercées sur la Commission Nationale Electorale sont très largement le fait des militants de M. Olympio et de son parti. [...] L'histoire récente, la structuration du monde rural et l'implantation, notamment ethnique, des candidats, semblaient ne laisser aucun doute sur la réélection vraisemblable de M. Eyadema au 2^{ème} tour [...].

En dehors de M. Olympio, les autres membres de l'opposition se disaient prêts à entreprendre et conclure une négociation qui ne mette pas en cause le mandat du Président. [...]

Amnesty International, à sa manière qui est unilatérale [...], vient d'établir un rapport secret qui a de quoi inquiéter. [...]

Le Président *[se heurte à]* une opposition [...] excessivement intransigeante. [...] Les élections législatives *[sans candidats de l'opposition]* se sont déroulées sans incidents le dimanche 21 mars 1999. Les observateurs internationaux ont relevé un bon déroulement du scrutin. [...] La chambre élue est totalement monocolore [...].

Le Président est loin d'être le seul ni même peut-être le plus gravement responsable de cette situation. [...] L'opposition a globalement fait preuve d'un radicalisme qui dépassait de loin à la fois l'état réel de ses forces et la conscience des exigences minimales d'un processus de discussions politiques et constitutionnelles avec un pouvoir internationalement reconnu ». (**Michel ROCARD**, président de la Commission Développement du Parlement européen, rapport du 01/04/1999 aux instances de l'UE).

[L'ancien Premier ministre s'est mué en porte-parole de la dernière trouvaille politique de la Françafrique, la « démocratie apaisée » (cf. Billets n° 67). Une expression qui fait florès, jusque dans la bouche de nos ambassadeurs, et que le journaliste camerounais Pius Njawe a fort bien décryptée.

L'on dit aux présidents en place : organisez le scrutin présidentiel, gagnez-le par n'importe quel moyen, y compris des truquages éhontés, laissez monter (un peu) la contestation, puis proposez le "dialogue" à l'opposition. Conviez-la à la table du pouvoir, où vous lui laisserez des miettes, et quelques strapontins à des élections secondaires. La mise en scène de cette concertation confortera en fait votre légitimité. Tout le monde, sauf quelques aigris, oubliera les conditions de votre réélection.

Mais au Togo, le scénario a mal tourné. En juin 1998, un raz-de-marée de bulletins a désigné Gilchrist Olympio, contre le dictateur en place. Seule la Françafrique veut encore faire croire à la victoire d'Eyadema. Pour la majorité des Togolais, malgré Michel Rocard, le tyran est désormais définitivement illégitime. Et ce ne sont pas quelques touristes français de l'« Observatoire international de la démocratie » (cf. Billets n° 70) qui

arrangeront le coup, au scrutin législatif.

Dès lors que l'opposition, forte d'un rejet massif du dictateur dans les urnes, refuse de tomber dans le piège de la "démocratie apaisée", elle serait « excessivement intransigeante » et radicale. Elle serait plutôt indignée des suffrages reçus si elle avalisait le coup de force du dictateur. Sa fermeté est un progrès et non une « régression de la démocratie ». D'ailleurs, depuis l'assassinat de Sylvanus Olympio par le sergent Eyadema, en 1963, le Togo n'est jamais sorti de l'autocratie.

François Mitterrand n'aimait pas Sylvanus, ce président élu qu'il jugeait trop favorable aux "Anglo-Saxons". Il est surprenant qu'au sujet de son fils Gilchrist, Michel Rocard retrouve l'éthique (les tics) de son défunt adversaire].

« Toutes les affirmations [du rapport d'Amnesty sur le Togo] n'ont pas été vérifiées avec soin. [...] En l'absence de listes nominatives et de preuves tangibles, comment croire que des "centaines" de Togolais ont été exécutés entre juin et août 1998, sans que leurs parents n'aient rien dit ou fait savoir à l'étranger. [...] En 1998, la restauration autoritaire aurait été si parfaite qu'aucun témoin - même pas le représentant de l'Union européenne, d'une ONG ou un simple résident expatrié - n'ait appris l'hécatombe ? Sans parler des journalistes, envoyés spéciaux et correspondants basés dans la région. Si c'est vrai, nous devons tous rendre notre tablier, pour faute professionnelle grave. [...]

Le Togo réel [...] est en si piteux état parce que la main armée d'Eyadema l'agrippe mais, aussi, parce que l'opposition n'est pas porteuse de démocratisation ». (Stephen SMITH, "Rebond" à Libération du 19/05/1999).

[Nous citons S. Smith dans cette rubrique Ils ont dit, car il s'agit ici d'une opinion et non d'un article du quotidien où il écrit. On attend avec une certaine impatience l'issue de la querelle déontologique faite à Amnesty. L'élimination de militaires du Nord basés au Sud peut se faire sans beaucoup de fuites. Mais la DGSE serait forcément au courant.

On n'arrive pas bien à comprendre comment une opposition portée par un très vif désir d'alternance « n'est pas porteuse de démocratisation ». Le match nul ainsi décrété entre Eyadema et cette opposition est-il une invite au statu quo ? au schéma de la "démocratie apaisée" ?]

À FLEUR DE PRESSE

FRANCAFRIQUE

Afrique-Express, Niger. Vu de loin, vu de près, 29/04/1999 (Roger-Jacques LIQUE) : « L'hypocrisie semble être à son comble à propos du coup d'État au Niger, à entendre le flot d'inepties déversées depuis que le général Baré a été tué. [...] Le président sénégalais Abdou Diouf y a vu un "coup dur à l'image de l'Afrique". De quelle image de l'Afrique [...] ? De celle qui n'est pas loin de sa fenêtre, pourtant, en Sierra Leone, où l'on mutile encore quotidiennement des enfants, des femmes ou des vieillards, à la machette, dans une guerre horrible où les protagonistes apparaissent de plus en plus comme les pions d'un jeu sordide mené de l'extérieur ? À notre connaissance, l'antenne du Haut commissariat aux réfugiés basée à Conakry a recensé une multitude de témoignages sur ce qui s'apparente de toute évidence à des crimes contre l'humanité. Et à notre connaissance encore, personne ne lui en a encore demandé lecture pour d'éventuels procès devant une cour internationale de justice. [...]

Plus franc, Omar Bongo, le président gabonais, a trouvé "inimaginable que les gens puissent au grand jour abattre un chef d'État". C'est sûr, et surtout inquiétant pour les chefs d'État. [...] Faut-il rappeler au président Bongo que le coup d'État mené par le général Baré ne s'était pas fait sans effusion de sang, contrairement à ce qu'on laisse entendre ? Certes, ce n'était pas du sang de chef d'État, qualité supérieure. Seulement celui de subalternes, soldats anonymes, dont la mort ne compte pas, ou encore celui du simple chauffeur du président civil de l'époque, abattu en train de faire sa prière [...] ?

Passons vite sur la France qui a condamné avec "fermeté" ce coup d'État "qui constitue un recul pour la démocratie au Niger". [...] Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni sous la présidence de Boutros Boutros-Ghali, [a déploré] "la rupture brutale du processus démocratique au Niger, contraire à toutes les valeurs fondamentales de la Francophonie". [...]

À Niamey [...] Massaoudou Hasoumi [...], ancien ministre de la Communication [...], a bien gardé en mémoire la simulation d'exécution que lui a fait subir le défunt président Baré. Pas sûr qu'à ce moment-là, Massaoudou Hasoumi ait cru reconnaître les valeurs fondamentales de la Francophonie. Il faut se rendre à Niamey pour comprendre un peu plus ce que ressentent les Nigériens. S'il n'y a eu aucune effusion de joie à l'annonce du coup d'État, c'est que personne ne s'est réjoui de la mort de Baré. Mais le calme et la sérénité ambiante donnent aussi la mesure d'un certain soulagement, comme si une mauvaise parenthèse s'était refermée. [...] Devant le siège du RDP, le parti créé par le président Baré, ses fidèles continuaient à porter des tee shirts à son effigie, sans être nullement inquiétés [...].

Aussi, quand le Mali et d'autres pays réclament à cor et à cri une commission d'enquête sur l'assassinat de Baré, l'on peut tout simplement souhaiter que cette commission [...] mène aussi ses investigations sur ce qui s'est passé au Niger, avant le 9 avril 1999 [...]. [Elle] aura alors bien du travail car il est difficile de ne pas rencontrer un opposant au président Baré, c'est-à-dire les trois-quarts de la population, qui n'ait été arrêté au moins une fois depuis 1996, la plupart du temps sans procès ni jugement ».

Libération, Afrique : feu sur la démocratie, 10/05/1999 (Stephen SMITH) : « Trois coups d'État en l'espace d'un mois - les 9 et 30 avril au Niger et aux Comores, vendredi dernier [7 mai] en Guinée Bissau [...]. Le général-président Ibrahim Baré Maïnassara, [...] "IBM", [...] a été "mal élu", grâce à un hold-up sur les urnes. Mais c'est là une tare assez démocratiquement partagée par nombre de présidents africains, militaires et civils [...]. Pourquoi dès lors, le coup d'État au Niger marque-t-il un tournant ? Non seulement parce qu'il a été ourdi par une faction dissidente de l'armée avec la connivence d'une opposition "démocratique", qui a trahi son âme. Mais surtout, parce que l'"alternance" est à nouveau au bout du fusil. [...] L'assassinat [d'IBM] sur le tarmac de Niamey a la même signification que, pour la génération du "soleil des indépendances", celle du premier président du Togo, Sylvanus Olympio [...].

Le coup d'État aux Comores prétend laver la honte d'une indépendance remise en question. [...] L'armée est [...] intervenue. [...] Son objectif est la restauration de l'unité nationale.

Quand les mutins bissau-guinéens ont sonné la curée du président Joao Bernardo Vieira, [...] nul ne pouvait être surpris [...]. Dakar avait envoyé 2 000 soldats la fleur au fusil, officiellement pour "défendre la légalité institutionnelle", en réalité pour couper la base

arrière aux indépendantistes en Casamance [...]. Quand l'expédition [...] a tourné au désastre, c'est la France, soucieuse de stabilité dans son ex-colonie, qui a négocié une porte de sortie honorable pour le contingent sénégalais. Sans grande illusion, elle a équipé et transporté une force ouest-africaine d'interposition. Celle-ci a fait acte de présence pendant trois mois, le délai de décence minimal avant que ne se déroule, comme prévu, l'acte final »

[Sur les trois coups d'État en question, deux, le premier et le troisième, se sont fait contre la Françafrique, tandis que le second avait son aval. C'est le seul qui est présenté ici positivement. Stephen Smith regrette tous ces coups d'État - mais il dénigre systématiquement les oppositions démocratiques... qui font ce qu'elles peuvent avec fort peu de moyens. On lui laisse la comparaison entre Sylvanus Olympio et IBM.

Pour la Guinée-Bissau, il oublie de préciser que la France n'est pas intervenue après l'expédition sénégalaise, mais pendant : elle a transporté et guidé les envahisseurs (cf. Billets n° 61). Voulu sauver la mise à un dictateur impopulaire et corrompu, mais "ami", Paris a largement contribué à l'agression étrangère qui a presque détruit le pays].

Libération, Djibouti : fin de la grève de la faim, 04/05/1999 (Stephen SMITH) : « Pour les besoins de leur cause, les opposants djiboutiens ont eux-mêmes manipulé les faits pour susciter l'émotion en France. [...] Vendredi [30 avril], le gouvernement djiboutien a accepté que trois médecins choisis par l'ambassade de France, un Djiboutien et deux Français, se rendent à la prison pour y examiner, hors de la présence des gardes, tout prisonnier qui en exprimerait le souhait. Sur plus de 500 détenus, de droit commun ou pour mobile politique, seuls six se sont alors présentés et, de l'avis unanime des médecins, aucun ne nécessitait une hospitalisation. Quant à Ali Ahwa, le tuberculeux à l'article de la mort, il serait soigné depuis plusieurs mois et hors danger ».

[Stephen Smith a beaucoup écrit en mai sur les oppositions aux régimes français. Comment peut-il croire en la liberté d'action de médecins choisis par l'ambassadeur de France - propagandiste ostensible du régime ? Ces médecins sont venus dans la prison accompagnés de magistrats, d'avocats et... d'une équipe de la télévision gouvernementale. Ils ont déclaré avoir été réquisitionnés pour constater la grève de la faim, et voir la santé de quelques grévistes. Les représentants des prisonniers leur ont demandé d'examiner les malades et blessés dont la privation de soins avait provoqué la grève de la faim. Les médecins ont refusé : ils n'en avaient pas le mandat. Du coup, les grévistes de la faim ont refusé de venir dans la cour de la prison, devant les caméras...]

Cette question des soins est un constant bras de fer, qui donne lieu à des contorsions diagnostiques. Comme en matière judiciaire ou dans l'enseignement, les coopérants médecins français sont pris dans un système oppressant. Quant à l'opposition, prise en étau, elle résiste le dos au mur. La question n'est pas de savoir si les prisonniers étaient sur le point de mourir de la grève de la faim, elle était, en France, de vérifier l'authenticité de l'engagement de ceux qui l'avaient à leur tour entreprise, depuis le 29 mars. De cela nous pouvons témoigner. Et c'est ce qui a ébranlé l'axe Paris-Djibouti].

Le Parisien, Du service d'ordre du FN au Congo, 09/04/1999 (Éric GIACOMETTI) : « Bernard Courcelle, l'ex-patron du service d'ordre de Jean-Marie Le Pen, le DPS, [...] réapparaît là où on ne l'attendait pas : en Afrique, [...] promu [...] chef de la garde personnelle du président du Congo, Denis Sassou Nguesso. [...] [Son] arrivée [...] à Brazzaville intervient au moment où la commission d'enquête parlementaire française sur le DPS poursuit, à huis clos, ses auditions. [...] Selon une lettre d'information politique, *Le Pli*, Bernard Courcelle a été auditionné avant son départ en Afrique et il aurait fait une "excellente impression aux députés". [...]

La France garde un œil vigilant sur un pays qui demeure le quatrième producteur de pétrole d'Afrique, avec Elf comme principal partenaire. La présence de professionnels français dans le secteur est en somme plutôt rassurante ».

[Nous citons cet article un peu ancien (Bernard Courcelle n'est pas resté longtemps à Brazzaville) comme une pièce au dossier du Tribunal permanent des peuples. La conclusion est en effet d'une "franchise" ahurissante. Si en plus les députés sont ravis...]

MEMOIRE

Libération, Massacre oublié, 07/05/1999 (Philippe LANÇON) : « Sétif. Le 8 mai 1945 [...]. Un policier français tire [dans une manifestation]. C'est l'émeute. [...] La répression, menée par l'armée, fait sans doute, on ne sait exactement, des dizaines de milliers de morts. On dénonce, on exécute. Les pieds-noirs s'organisent en milices et tirent les musulmans comme des lapins. L'un se vante d'avoir tué jusqu'à "83 merles". [...]

Le sergent Lounès Hamouze rentre au pays. Il a combattu cinq ans pour la France libre. Il est heureux de retrouver les siens. Quand il arrive à Sétif, il apprend que son père et ses trois frères ont disparu. On retrouve leurs cadavres, un mois plus tard, dans une gorge voisine. Cinquante ans après, assis contre sa cheminée, [...] le vieil homme massif raconte comment, en 1946, un ministre vient "pardonner au nom de la France généreuse". Il fait revivre la scène avec humour et blessures : sa stupeur, sa dignité enragée, la naïveté brutale du ministre. "Nous rentrons de la guerre, lui dit-il. Nous trouvons nos parents tués. Et vous nous pardonnez ? Mais qui doit pardonner à qui ?". L'homme politique bafouille, nuance, et lui demande paisiblement d'oublier. Le sergent Hamouze n'a pas oublié, et son témoignage vaut bien quelques manuels d'histoire ».

[Ici commenté, le documentaire de Mehdi Lallaoui et Bernard Langlois diffusé le 5 mai sur Arte est effectivement remarquable - très touchant et plein d'enseignements. Il montre aussi la réaction embarrassée des hommes de troupe auxquels on ordonne des massacres.

Lors de la mission parlementaire d'information sur le Rwanda, on a encore entendu beaucoup de fiers discours sur l'action impeccable et salvatrice « de la France généreuse »...]

LIRE

Benjamin SEHENE, *Le piège ethnique*, Dagorno, 1999, 222 p.

Le génocide rwandais revisité par un exilé. Retrouvant sa civilisation traumatisée, après de nombreuses années d'éloignement, le jeune auteur est à juste distance pour nous faire partager ses étonnements et ses déchirements - avec ça et là de vraies trouvailles d'écriture.

Alain LAVILLE, *Un crime politique en Corse. Claude Éricignac, le préfet assassiné*, Le cherche midi, 1999, 305 p.

Publiée juste avant la révélation de la dérive pyromane du préfet de Corse Bernard Bonnet, et quelques semaines avant l'arrestation de quatre des

assassins de son prédécesseur Claude Érignac, cette minutieuse enquête reste hautement instructive. Elle nous intéresse surtout par ce qui y est écrit du rôle-pivot tenu dans l'île par la Corsafrique, les « "réseaux Pasqua" [...] qui en Corse, [...] sont partout » (p. 297). Ils y réinvestissent une partie des gains pêchés dans le Golfe de Guinée - dans le pétrole, les jeux, et la vente en tous genres.

On ne présente plus à nos lecteurs la figure la plus connue, l'empereur des paris et casinos français Robert Feliciaggi. C'est le « *grand ami de Jean-Jérôme Colonna* » (p. 115), « *dit Jean-Jé, le "parrain" de l'île* », « *fiché au grand banditisme* » - à la tête de la "bande du Valinco" (p. 113 et 116). Robert Feliciaggi est une « *relation privilégiée* » de Noël Pantalacci, « *ex-conseiller de plusieurs chefs d'État africains* », surnommé « *le premier des Africains de Pasqua* ». Pantalacci a beaucoup fréquenté le Congo-Brazzaville. Avec la bénédiction d'André Tarallo (le manitou africain d'Elf) et en association avec Toussaint Luciani, il a obtenu la location-gérance d'Elf-Corse (environ 600 millions de FF de chiffre d'affaires), cédée ensuite... aux frères Feliciaggi.

Noël Pantalacci fut un « *ennemi intime* » du préfet Érignac (p. 115) - qui « *s'intéresse peut-être d'un peu trop près* » aux "réseaux Pasqua" (p. 154). Il a présidé la Cadec (Caisse de développement de la Corse), célèbre pour l'ampleur de ses prêts "inconsidérés" et irremboursables. Y compris à "Jean-Jé" (12 millions). Il défendit contre le préfet l'installation de 40 machines à sous au casino d'Ajaccio - doublant le premier lot de "bandits manchots" autorisé en 1993 par le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua. "Jean-Jé" a « *des intérêts* » dans ce casino (p. 117).

Rapidement, l'enquête a ciblé un groupuscule nationaliste, composé notamment de leaders agricoles. Depuis 6 mois, le préfet Bonnet avait communiqué à la justice les noms des assassins et les moyens employés. Ne seraient-ils, comme le suggère l'ancien leader d'A *Cuncolta* François Santoni, que « *les instruments de commanditaires dont les préoccupations sont bien éloignées de l'agriculture* » (p. 300) ?

Un « *proche de l'enquête* » s'étonne : « *Nous ne nous sommes jamais aventurés dans les méandres de certains réseaux parisiens, toujours bien informés et rassemblant de longue date des intérêts politiques et financiers jusque dans l'île... Pourquoi ?* ». Pourquoi aussi l'épais "journal" du préfet assassiné, où se trouvait probablement consignée une somme d'informations ultrasensibles, a-t-il disparu ?

Signalons que l'on retrouve parmi les "suspects" un ex-légionnaire qui a « *œuvré pour des groupes paramilitaires en Afrique* » (p. 292). Autrement dit ce milieu mercenaire dont Bob Denard fut l'un des pôles et les Comores l'une des bases - déjà impliqué dans l'assassinat à Paris de Dulcie September (la représentante de l'ANC de Mandela), en 1988.

Agir ici et Survie publient chez l'Harmattan
de larges extraits du *Dossier noir* n° 12, sous le titre

Trafics, barbouzes et compagnies Aventures militaires françaises en Afrique

- Le "cas" Barril
- Services secrets
- "Privés" et mercenaires
- Trafics d'armes via la France
- Une présence militaire imposée
- Indésirable Cour pénale internationale

124 p. Disponible à *Survie* (60 F, port inclus).

SURVIE, 57 AVENUE DU MAINE, 75014-PARIS - TEL.: (0)1 43 27 03 25 ; FAX: (0)1 43 20 55 58 - IMPRIME PAR NOS SOINS - COMMISSION PARITAIRE N° 76019 DEPOT
LEGAL : JUIN 1999 - ISSN 1155-1666 - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE - ABONNEMENT : 95 F (ÉTRANGER : 120 F)